

2026

# NOXOR

FICHE  
SIGNALÉTIQUE

**NETTOYANT NOX**

## 1. IDENTIFICATION

### UTILISATION RECOMMANDÉE

Nettoyant alcalin pour toitures, surfaces extérieures, métaux et membranes

### RESTRICTIONS D'UTILISATION

Usage professionnel recommandé

### DISTRIBUTEUR

NOXOR 450 Rue des Cannetons

Québec (QC) G5E 5W8

1-833-730-6819

info@noxor.ca

### NUMÉRO D'URGENCE

CHEMTREC (transport et déversement) : 1-800-424-9300

Centre antipoison Canada : 1-844-POISON (1-844-764-7669)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT 2015

Corrosif pour la peau – Catégorie 1

Lésions oculaires graves – Catégorie 1

Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Nocif en cas d'ingestion.

### Conseils de prudence :

- Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas inhaler les brouillards de pulvérisation.
- Conserver hors de portée des enfants.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

- Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) : 12 à 14 % (concentré)
- Eau (CAS 7732-18-5) : Balance
- Dilution recommandée : 1 part de produit pour 9 parts d'eau (usage normal)

### 4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau

- Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
- Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Consulter un médecin en cas d'irritation ou de brûlure.

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
- Retirer les lentilles de contact si possible.
- Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation

- Amener la personne à l'air frais.
- Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire de l'eau.
- Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Inflammabilité : Non inflammable
- Agents extincteurs appropriés : Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique
- Dangers particuliers : Aucun connu
- Équipement de protection : Appareil respiratoire autonome en espace confiné

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Porter l'équipement de protection approprié.
- Contenir le déversement pour éviter sa propagation.
- Neutraliser avec un acide faible si nécessaire.
- Absorber avec un matériau inerte.
- Éliminer conformément à la réglementation locale.

**7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

## Manutention

- Éviter les éclaboussures.
- Ne pas mélanger avec des acides.

## Entreposage

- Conserver dans un contenant fermé.
- Entreposer à température ambiante.
- Éviter le gel et les températures supérieures à 55 °C.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

## Protection respiratoire

- Non requise dans des conditions normales.
- Utiliser un respirateur approuvé NIOSH lors de la pulvérisation.

## Protection des mains

- Gants imperméables (nitrile, néoprène ou caoutchouc).

## Protection des yeux

- Lunettes de sécurité ou écran facial.

## Vêtements de protection

- Vêtements couvrants appropriés.
- Bottes imperméables à semelle de caoutchouc.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Apparence : Liquide jaune-vert
- Odeur : Légère
- pH : Fortement alcalin
- Point d'ébullition : 100 °C (212 °F)
- Solubilité : Complètement soluble dans l'eau
- Gravité spécifique : Environ 1,14

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- Stabilité : Stable dans des conditions normales d'utilisation.
- Conditions à éviter : Aucune connue.
- Incompatibilités : Acides, aluminium, zinc, étain.
- Produits de décomposition dangereux : Aucun.
- Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

- Contact avec la peau : Brûlures chimiques possibles.
- Contact avec les yeux : Lésions graves.
- Ingestion : Brûlures internes graves.
- Inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Peut modifier le pH des milieux aquatiques.

Éviter tout rejet direct dans l'environnement.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Éliminer le produit et les contenants conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Ne pas rejeter dans les égouts sans neutralisation.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non réglementé comme marchandise dangereuse selon le TMD (Canada).

Transporter dans des contenants fermés et sécurisés.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Conforme au SIMDUT 2015 (Canada).

Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 1 janvier 2025

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont fournies de bonne foi et sont considérées exactes au moment de la publication. NOXOR décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du produit.